Les couples plantes/bioagresseurs

Pour élaborer cette première version du guide méthodologique de l'épidémiosurveillance dans les jardins d'amateurs, **70 couples de plantes/bioagresseurs ont été retenus**. Une attention particulière a été donnée aux bioagresseurs* actuellement les plus consommateurs de produits phytopharmaceutiques, ou pouvant représenter un risque important de contamination des cultures professionnelles (agriculture, maraîchage, floriculture…)

Le jardinier trouvera ci-après les 70 fiches de surveillance, accessibles à travers deux index.

Le premier index permet d'accéder aux fiches par **types de végétaux**, eux-mêmes classés par ordre alphabétique au sein de chaque type :

- Plantes ornementales : 23 fiches
- Plantes potagères : 13 fiches
- Plantes fruitières : 9 fiches
- Plantes invasives* : 2 fiches

Le second index permet d'accéder aux fiches par **types de ravageurs**, également classés par ordre alphabétique au sein de chaque type :

- Ravageurs
- Maladies
- Plantes invasives

Mode d'emploi des fiches de surveillance

Les 70 fiches de surveillance (couples plantes/bioagresseurs) peuvent être décrites selon trois types de contenus :

- Le texte descriptif
- Les méthodes d'observation
- La notation et les relevés

Les pictogrammes des bioagresseurs

Sur chaque fiche, différents pictogrammes associés à des couleurs permettent de repérer rapidement s'il s'agit d'un ravageur, d'une maladie ou d'une plante invasive.

- picto ravageur, couleur verte 
- picto maladie cryptogamique*, couleur mauve 
- picto plante envahissante d'origine exotique, couleur jaune 

Certains ravageurs préoccupants figurent sur une liste d'organismes nuisibles dont l'introduction et la dissémination sont interdites dans l'Union européenne. L'aspect réglementaire d'un ravageur ou parasite est strictement lié à son inscription comme tel :

- dans la réglementation de l'Union européenne faite de directives, décisions et règlements,
- dans les listes A1, A2 et d'alerte de l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP) dont la France est membre.

La découverte de tout symptôme correspondant à la description faite dans les fiches doit impérativement être signalée au Service régional de l'alimentation (SRAL) chargé de la protection des végétaux, basé à la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) de votre région.

Ces organismes nuisibles réglementés sont signalés par le pictogramme d'alerte suivant :



Organisme nuisible réglementé

Partie descriptive concernant le bioagresseur

Ce chapitre donne au jardinier les principales informations permettant l'identification des bioagresseurs* et par conséquent la réalisation d'un diagnostic pertinent :

- Informations clés (encadré) :
  - **Type** : type de maladie ou de ravageur.
  - **Dynamique** : ce point traduit la vitesse de développement de l'épidémie ou de la pullulation du ravageur, il est noté de 1 à 4.
  - **Importance des dégâts** : résumé du risque encouru pour la récolte du jardinier. Ce point n'est pas nécessairement connecté à la vitesse du développement de l'épidémie.
  - **Stade sensible** : stade de développement du végétal le plus propice au développement de la maladie ou le plus attractif pour le bioagresseur.
  - **Conditions favorables** : indique les conditions climatiques les plus favorables au développement du bioagresseur.
  - **Période à risque** : période de l'année pendant laquelle l'observation est nécessaire, correspondant à la période habituelle de la présence au jardin du bioagresseur.
  - **Autres végétaux sensibles** : liste non exhaustive des autres végétaux pouvant être sensibles au bioagresseur concerné.
- **Biologie** : ce paragraphe présente les principales informations sur la biologie des bioagresseurs.
- **Symptômes** : ce paragraphe indique les principaux symptômes et dégâts observables.
- **Auxiliaires naturels** : en marge du texte, sont indiqués les insectes utiles aux cultures présents spontanément au jardin et contribuant à la régulation naturelle des bioagresseurs.
- **Risques de confusion** : ce paragraphe donne, lorsqu'ils existent, les principaux organismes ou facteurs abiotiques pouvant être confondus avec le bioagresseur concerné.
- **En savoir plus** : ce paragraphe donne des informations complémentaires sur le bioagresseur. Bien que non essentielles à l'observation, elles peuvent intéresser le jardinier.

Méthode d'observation

Ce chapitre donne pour chaque bioagresseur les étapes clés à respecter, afin de réaliser une observation et un relevé pertinents dans le cadre de l'épidémiosurveillance.

- **Niveaux d'observation** : pour chaque couple, en accord avec l'animateur, le jardinier choisit :
  - d'observer et signaler simplement la présence ou l'absence du bioagresseur : il remplit alors le tableau nommé **« Observation simple »**.
  - ou d'observer plus finement son évolution dans le jardin : il remplit alors le tableau nommé **« Observation approfondie »**.
- **Quoi et où observer** : cette rubrique indique les organes les plus susceptibles d'être concernés par les bioagresseurs, tout en indiquant les symptômes les plus caractéristiques à rechercher sur ces organes.
- **Quand observer et à quelle fréquence** : ce paragraphe indique de façon précise la période d'observation et la fréquence nécessaire pour assurer le suivi du bioagresseur dans le cadre de l'épidémiosurveillance.

Tableaux de relevés d'observations

Les relevés d'observations sont spécifiques à chaque bioagresseur* : veillez à utiliser les tableaux spécifiques à chacun des organismes observés.

Renseignements généraux : vous aurez à remplir ces lignes lors de la transmission de votre relevé à l'animateur du réseau de surveillance biologique du territoire.

Observation simple

- Ce tableau est à remplir si vous avez constaté la présence d'un bioagresseur que vous n'avez pas choisi de suivre, et que vous souhaitez simplement signaler.
- **Ce tableau est à remplir obligatoirement dans le cas d'observation d'organismes réglementés.**

Observation approfondie

Remplissez ce tableau lorsque vous avez choisi de suivre de façon précise un bioagresseur. Sont demandés :

- Indice de gravité d'attaque moyen au jardin (0, 1, 2, 3)[1] : il s'agit du niveau d'épidémie ou d'infestation*, dont le protocole est spécifique à chaque bioagresseur.
- La tendance par rapport à la semaine précédente (stable ou en augmentation, les dégâts et symptômes ne disparaissant pas).
- Les éventuelles interventions (traitements, actions manuelles, biologiques, mécaniques…) effectuées depuis la précédente observation. Ces informations seront utiles lors de la rédaction des bulletins d'information diffusés dans le réseau.

Index VÉGÉTAUX (noms vernaculaires)

voir page 47

- Plantes ornementales
- Plantes potagères
- Plantes fruitières
- Plantes invasives

Index BIOAGRESSEURS

voir page 49

- Ravageurs
- Maladies
- Plantes invasives

Les 70 fiches de surveillance

à partir de la page 51

1 L'indice de gravité d'attaque moyen au jardin (0, 1, 2, 3) tient compte de l'intensité d'attaque, de la fréquence de plantes atteintes, mais aussi de la répartition spatiale (rare, en tache, dispersé, généralisé…) du bioagresseur.